

OLM Perfectionnement Mer Formée

*Stage de perfectionnement à la navigation semi-rigide
en mer formée « Raz et Chaussée de Sein » sous forme de tutorat*

OLM Permis Bateau

Olivier CONORTI
10 Kerzest 29370 CORAY
06 83 23 79 25
olm.permisbateau@gmail.com

SIRET 79256302500024
Code NAF/APE 8553Z
NDA DREETS 53290981929
QUALIOPI 02526
<https://www.olmpermisbateau.bzh/>



Organisme de formation agréé Affaires Maritimes / QUALIOPI
Préparation à l'obtention du permis bateau plaisance option « côtière »
Stage de perfectionnement à la navigation en mer formée

Cadre réglementaire

[Décret n°2007-1167 du 2 août 2007](#)

[Relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur.](#)

Article 2. La conduite des bateaux de plaisance à moteur répondant à la définition figurant à l'article 1er est subordonnée, lorsque la puissance motrice est supérieure à 4,5 kilowatts, à la possession du permis de conduire des bateaux de plaisance.

[Arrêté du 28 septembre 2007](#)

[Relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner.](#)

Article 8.5. L'établissement de formation agréé est autorisé à dispenser des cours de perfectionnement à des stagiaires déjà titulaires du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur.

Le nombre de stagiaires à bord ne doit pas dépasser quatre, les stagiaires déjà titulaires du permis ne doivent pas être embarqués avec des élèves en cours de formation initiale. Le bateau utilisé est celui déclaré auprès du service instructeur pour la formation. La zone d'évolution des stages de perfectionnement est celle déclarée selon les dispositions du e de l'article 7 du présent arrêté. Un contrat de formation doit être établi pour chaque stagiaire. Pendant la durée de la formation, toute personne embarquée doit porter un équipement individuel de flottabilité adapté à la zone de navigation.



Module « Mer Formée »

Le module d'apprentissage au «perfectionnement à la navigation semi-rigide en mer formée» constitue une action de tutorat par une formation individualisée et flexible.

L'objectif est de s'adapter à la navigation dans des conditions de mer difficile en lien avec des situations aléatoires liées à l'évolution météorologique inhérent au milieu marin (vent, hauteur de vagues, courants, hauts fonds), dans un environnement spécifique en relation avec les objectifs à atteindre et les différents risques (chavirage, talonnage, échouement, hélice engagée, abordage...).

Public concerné

Les personnels du monde maritime utilisent toute l'année, selon leur cœur de métier, du matériel spécifique de navigation avec des météos disparates. Les formations maritimes générales tournent autour de l'activité opérationnelle et délaisse la technicité de la mer formée. La raison en est toute simple puisque lorsque la mer est trop forte il est préconisé d'éviter d'aller en mer ! Il est à noter que cet environnement est très changeant et que lorsque la météo évolue durant la navigation le marin doit toujours être en capacité de maîtriser son embarcation, d'assurer la sécurité de son équipage et de mettre en application la réglementation pour prévenir les abordages en mer (RIPAM). Comme cette spécificité n'est pas prise en compte, en général, ces navigateurs apprennent par leurs expériences ! A savoir qu'une vague présentée comme à l'image ci-dessus n'a pas le même impact sur un semi-rigide de 7 mètres que sur un navire de 50 mètres. L'approche technique, psychologique est complètement différente.

En conséquence, le champ d'application de cette formation en mer formée ne se limite pas à une catégorie de personnel spécifique. Tout en chacun un jour sera confronté à cette problématique. La grande question est de savoir si le navigant sera en capacité de gérer la situation en toute sécurité, le jour venu...



Personnels ayant déjà effectués le stage

- Guide polaire (Ponan, Polartours, Exploris...)
- Guide de pêche
- Expert maritime (Rouen)
- Police Nationale DDSPP59 accompagnement de migrant en Manche (Dunkerque)
- SNSM (Le Havre, Pleubian, Clohars-Carnoët, Ouessant, Capbreton)
- Officier de marine marchande (Belem)
- Pompier (Le Mans, Lorient)
- Technicien de maintenance nautique (Port la Forêt, Arzon)
- Bateau taxi (Concarneau)...
- Bateau école (Le Mans, Bordeaux)



www.olypenmisbateau.bzh

06 83 23 79 25

www.olypenmisbateau.bzh

Typologie des compétences

Analyser les données météorologiques

Définir un cap, tenir un alignement

Respecter le balisage et identifier les obstacles

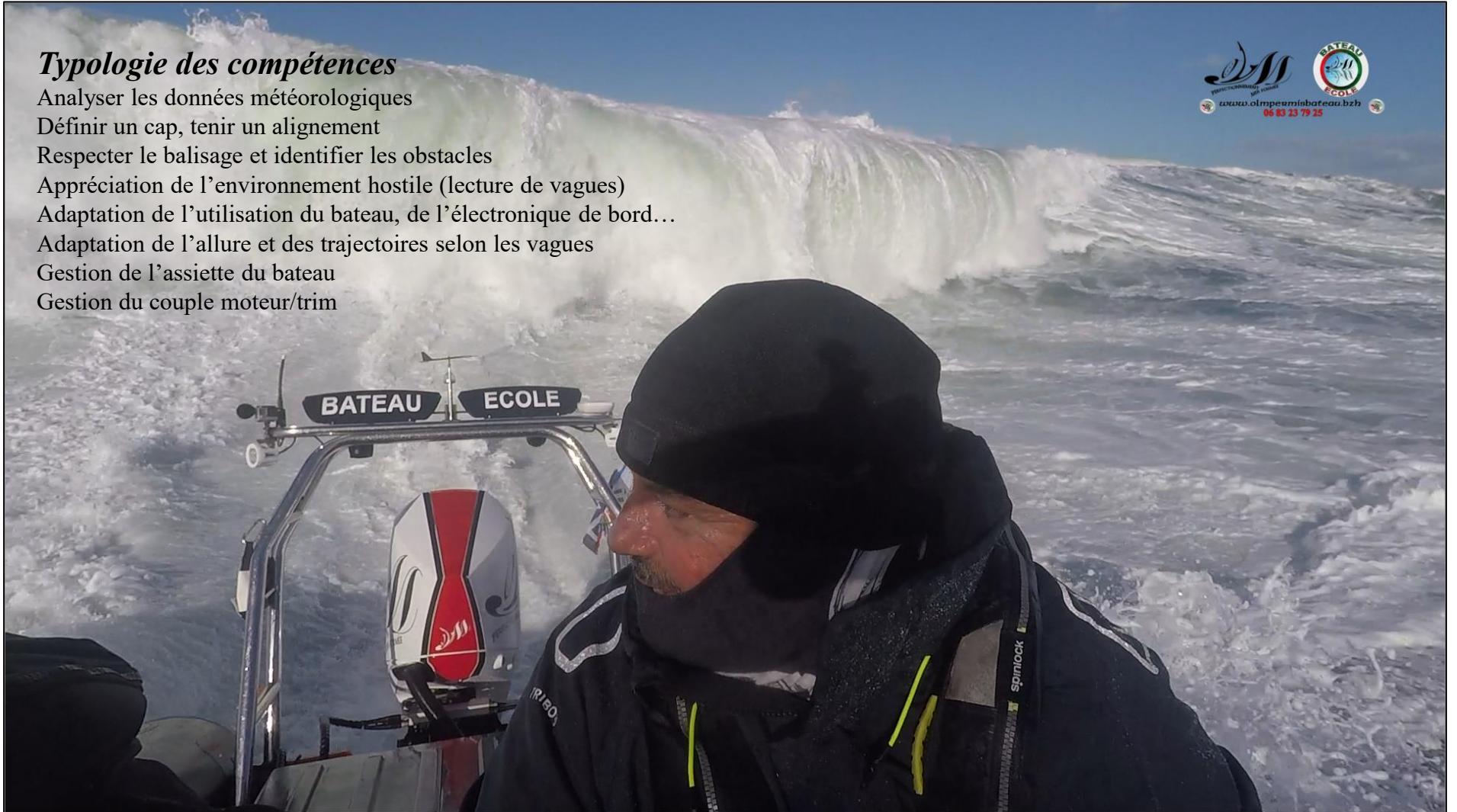
Appréciation de l'environnement hostile (lecture de vagues)

Adaptation de l'utilisation du bateau, de l'électronique de bord...

Adaptation de l'allure et des trajectoires selon les vagues

Gestion de l'assiette du bateau

Gestion du couple moteur/trim



L'acquisition de ces compétences participe aux perfectionnements des connaissances acquises par ailleurs dans l'exercice de la profession du stagiaire, sensibilise aux risques d'accident, permet d'observer, analyser et d'agir dans un environnement hostile en assurant la sécurité du matériel et des personnels embarqués.



Matériel utilisé

Semi rigide Ribcraft 6.40 m

Moteur Mercury 200 cv V8 ProXs

GPS / compas électronique / récepteur / émetteur / AIS / VHF Garmin

Sièges jockeys amortis Shoxs 5005/5705



Informations pratiques

Prérequis :

Le stagiaire doit-être en possession physique de l'original de son permis bateau plaisance option « côtière »

Nombre de stagiaires:

3 stagiaires maximum embarqués à bord de l'embarcation de l'organisme de formation par sessions organisées

Tenue adaptée :

Risque d'être mouillé lors du passage de vagues ou en raison des embruns : pantalon de ciré, veste de quart, botte...
Baisse de la température extérieure à cause du lieu et de la vitesse (perte de 1° tous les 10km/h) : gants, bonnet, tour de cou...

Protection contre le soleil : crème, lunette de soleil, casquette...

Tenue de rechange pour l'après formation

Formations complémentaires disponibles

Permis bateau plaisance option « côtière »

Remise à niveau permis et initiation à la navigation en mer formée dans l'Archipel des Glénan

Confirmation à la capacité de navigation en mer formée dans la Mer d'Iroise

Pratique de la navigation nocturne aux Glénan avec utilisation des instruments électroniques de bord

<https://www.youtube.com/@olmperfectionnementmerformee>



Olivier CONORTI

Chef d'entreprise

Directeur de l'organisme de formation



Tarification

Les informations tarifaires par devis seront transmises par courriel sur demande

Dossier administratif en P.J

Programme de formation / Fiche d'organisation / Plan du RDV / Règlement intérieur

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Perfectionnement à la navigation bateau à moteur en mer formée

(Article L.6353-3 du code du travail)

Agrement DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526 (SGS)

1. Objectifs de la formation :

Le module d'éducation au « perfectionnement à la navigation bateau à moteur en mer formée » constitue un apprentissage d'adaptation à la navigation dans des conditions de mer difficile en lien avec des situations aléatoires liées à l'évolution météorologique inhérent au milieu marin (vent, hauteur de vagues, courants, hauts fonds), dans un environnement spécifique en relation avec les objectifs à atteindre et les différents risques (chavirage, talonnage, échouement, hélice engagée, abordage...). La navigation s'opérant dans le raz et la chaussée de Sein.

2. Prérequis :

Le stagiaire doit-être en possession physique de l'original de son permis bateau option « côte » et nécessite un minimum d'heures de pratique.

3. Public concerné :

Toute personne désirant se sensibiliser et améliorer sa navigation, son pilotage à la barre d'un navire à moteur de jour en mer formée dans le raz de Sein.

4. Durée / Date / Effectif de la formation :

Formation sur une journée avec 3 stagiaires au maximum sur le bateau :

- 7 heures de formation pratique en mer dans le raz et la chaussée de Sein au départ d'Audierne sur une journée.
- Evaluation du stagiaire pour la certification en fin de formation.

Les dates du stage sont définies au cas par cas, par l'organisme de formation, selon les paramètres de météo.

5. Organisme de formation :

Le bateau école est agréé par la DGAMPA, DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Organisme de formation agréé par la DREETS Bretagne n° de déclaration d'activité 53290981929

Certifié QUALIOPI par SGS n°02526

6. Qualité des formateurs :

Le moniteur de bateau école est agréé par les Affaires Maritimes : **autorisation d'enseigner n°21289**.

7. Méthodes pédagogiques :

Méthode active avec cours pratique adapté à la formation des adultes et jeunes adultes en situation réelle dans le raz et la chaussée de Sein.

Formation individualisée, limitée à 3 stagiaires maximum sur le bateau école.

8. Moyens pédagogiques :

Le bateau de formation aux normes de l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner validés par les ULAM de Douarnenez.

- Semi-rigide : Ribcraft.
- Longueur : 6.40 m.
- Motorisation Mercury ProXS 200 cv V8.
- Electronique : 2 GPS Garmin 1223 / VHF fixe et portable / AIS / compas gyroscopique (route fond/surface).
- Sièges jockeys amortis : Shoxs 5005/5705.

9. Evaluation :

- Feuille de présence émargée par le stagiaire.
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Evaluation certificative par un test d'évaluation en fin de formation.
- Certificat d'aptitude professionnelle "Perfectionnement à la navigation bateau à moteur en mer formée" envoyé par email au stagiaire.

10. Programme de la formation :

Navigation à la barre du bateau de l'établissement de formation en mer agitée de 3 à 5 Beaufort au départ d'Audierne dans le raz et la chaussée de Sein (parcours d'environ 50 à 60 milles nautiques):

- *Activité 1* : Préparer une navigation en mer formée.
Action : Analyse des conditions météo, préparation, vérification du matériel de sécurité.
But : Avoir des informations, des connaissances et le recul nécessaire pour décider de la conduite à tenir en cas de modification météorologique lors d'une navigation en mer formée.

- *Activité 2* : Manœuvrer un semi-rigide en mer formée.
Action : Lire les vagues, ajuster les réglages moteurs, vitesse et trim, maintenir une trajectoire stable, éviter les vagues de travers et les déferlantes.
But : Être capable de maîtriser l'embarcation lors d'un changement de mer, de météo.
- *Activité 3* : Gérer l'électronique de bord.
Action : Utilisation du GPS, compas.
But : Être capable de créer une route, de faire un relèvement, d'adapter sa trajectoire selon l'environnement extérieur local.

11. Obligations :

- Les stagiaires en perfectionnement ne peuvent embarqués avec les candidats en formation permis bateau.
- Les élèves doivent porter lors des sessions de formation pratique une tenue adaptée permettant d'accomplir en toute sécurité l'ensemble des objectifs de la formation (risque d'être mouillé lors du passage de vagues) : lunette de soleil, crème solaire, casquette, ciré, recharge..., ainsi que le port de l'équipement individuel de flottabilité.
- L'établissement prend en charge le repas du midi.
- Le stagiaire doit présenter physiquement son permis bateau original en début du stage pour vérification administrative.

12. Accessibilité au public en situation de handicap :

Le stage de perfectionnement à la navigation n'est pas forcément adapté à certaines situations de handicap. Pour tous renseignements et conditions d'adaptabilités, contactez-nous directement ou l'AGEFIPH (<https://www.agefiph.fr/>), ou la MDPH (<https://www.mdpf29.fr/>). Il est conditionné par la possession du permis plaisance option « côtière » dépendant du Cerfa médical d'aptitude physique n°14673.

13. Tarif :

Nous contacter, devis à la demande.

14. Financement :

OPCO, France Travail, Plan de développement des entreprises...

15. Validité de la certification :

Pas de limite temporelle de la certification.

16. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2026

17. Contact :

M. Olivier CONORTI ~ OLM Permis Bateau 10 Kerzest 29370 CORAY ~ 06 83 23 79 25 ~ olm.permisbateau@gmail.com



FICHE D'ORGANISATION

Perfectionnement à la navigation bateau à moteur en mer formée

(Article L.6353-3 du code du travail)

Agément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

1. La formation :

Perfectionnement à la navigation bateau à moteur en mer formée, pilotage dans le raz et la chaussée de Sein.
Météo force 3 à 5 Beaufort et mer agitée sur l'échelle de Douglas.
3 stagiaires au maximum sur le bateau.

2. Date de la formation :

La date du stage est définie au cas par cas, par l'organisme de formation, selon les paramètres de météo, de disponibilité du bateau et du stagiaire.

3. Rdv pour la formation :

Rdv à 9h30 au parking de la cale de mise à l'eau 3 rue Lamartine à Audierne (29770).

4. Lieu de la formation :

Formation pratique en mer formée Audierne - raz de Sein - île de Sein - chaussée de Sein - Ar Men.

5. Durée de la formation :

7 h de formation sur 1 journée au départ d'Audierne (9h30-12h30 et 13h-17h00).

6. Repas :

Le repas du midi est prévu par l'organisme de formation.

7. Tenue :

Prévoir une tenue adaptée au vu de l'activité.

- Risque d'être mouillé en raison des embruns.
- Baisse de la température extérieure à cause du lieu et de la vitesse (perte de 1° tous les 10km/h).
- Protection contre le soleil : crème, lunette de soleil, casquette...
- Tenue de rechange pour l'après formation.

8. Moyens pédagogiques :

Le bateau de formation aux normes de l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner validés par les ULAM de Douarnenez.

- Semi-rigide : Ribcraft.
- Longueur : 6.40 m.
- Motorisation Mercury ProXS 200 cv V8.
- Electronique : 2 GPS Garmin 1223 / VHF fixe et portable / AIS / compas gyroscopique (route fond/surface).
- Sièges jockeys amortis : Shoxs 5005/5705.

9. Administratif :

Le stagiaire doit-être en possession physique de son permis bateau option « côte ».

10. Droit à l'image :

Possibilité d'être filmé ou photographié, l'établissement pourra utiliser librement à des fins publicitaires les photographies et images prises durant la formation.

11. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2026

12. Contact :

Directeur du centre de formation ~ Chef d'entreprise M. Olivier CONSORTI

- Adresse : OLM Permis Bateau 10 Kerzest 29370 CORAY
- Téléphone : 06 83 23 79 25
- Email : olm.permisbateau@gmail.com
- Site internet : www.olmpermisbateau.bzh

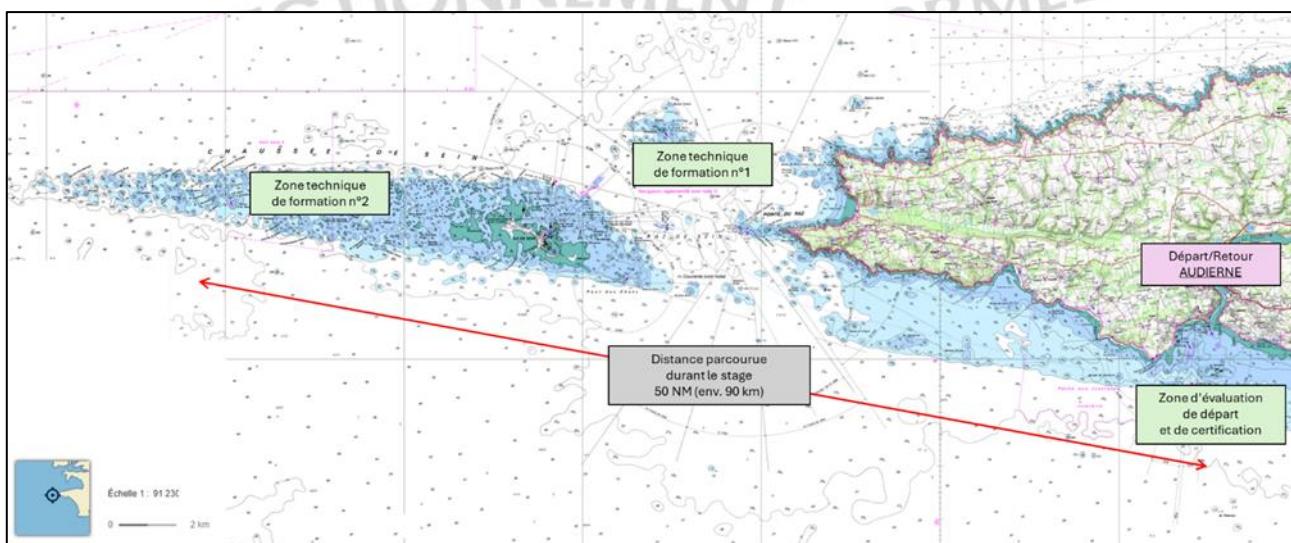
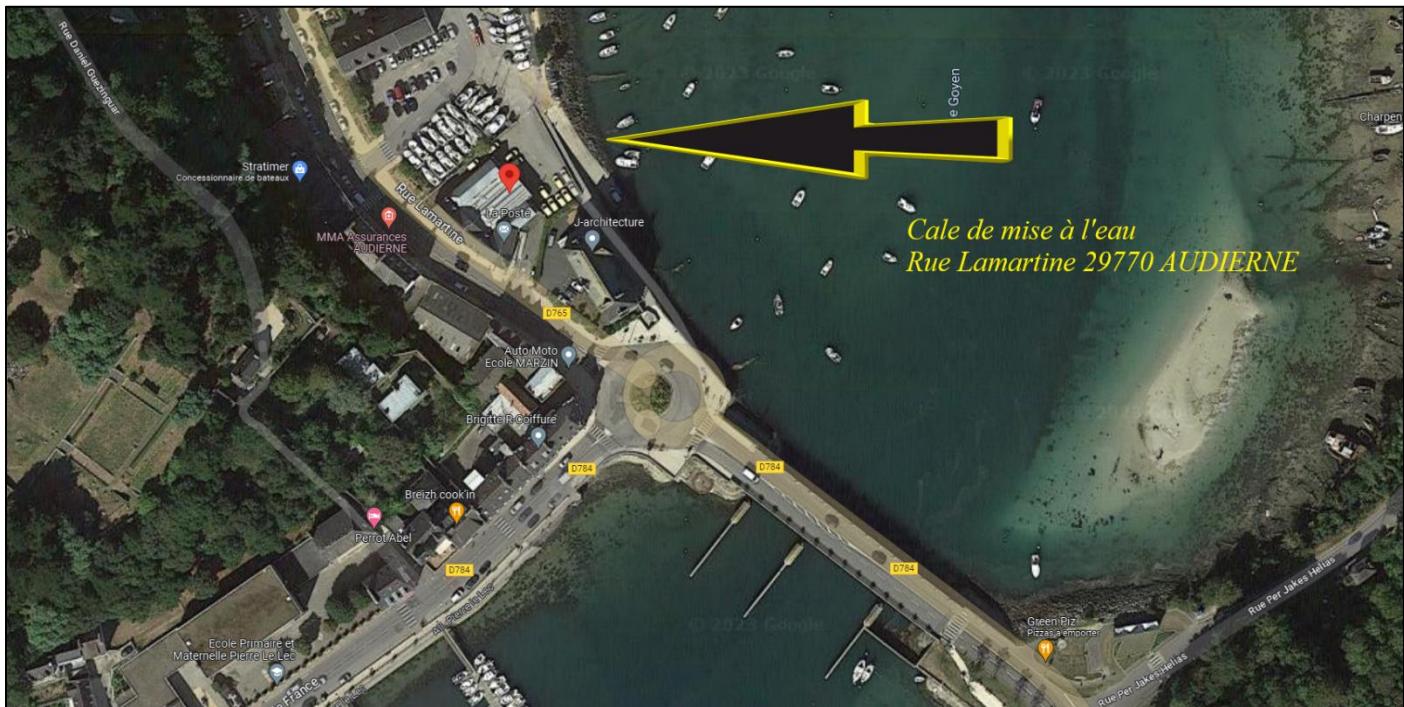
PLAN DU RDV - FORMATION

Perfectionnement à la navigation bateau à moteur en mer formée

(Article L.6353-3 du code du travail)

Agrement DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526



Raz et chaussée de Sein

REGLEMENT INTERIEUR

Perfectionnement à la navigation bateau à moteur en mer formée

(Articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

Le règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux élèves et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Chaque élève doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R 922-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur en application de la section VI du chapitre II du titre II du livre Ier du présent code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux élèves sont celles du règlement de cet établissement ou de cette entreprise.

1. Personnes concernées :

Le présent Règlement s'applique à tous les élèves inscrits à une session dispensée par **OLM Permis Bateau** et ce pour toute la durée de la formation suivie. Chaque élève est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par **OLM Permis Bateau** et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation du règlement.

2. Lieu de formation :

Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de **OLM Permis Bateau** mais également dans tout local ou véhicule de l'organisme.

3. Consignes d'incendie :

Conformément aux articles R 232-12-17 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de la formation de manière à être connus de tous les élèves.

4. Tenue et comportement :

Les élèves sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue adaptée à l'activité et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme. Les téléphones portables doivent être éteints pendant la formation en salle et en bateau.

5. Horaire des formations :

Les horaires des formations sont portés à la connaissance des élèves par mail ou par SMS. **OLM Permis Bateau** se réserve, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service. Les élèves doivent se conformer aux modifications apportées aux horaires d'organisation de la formation. En cas d'absence ou de retard, l'élève en avertira le responsable de l'organisme de formation, 48h à l'avance. La situation sera analysée au cas par cas afin de repositionner éventuellement le stagiaire sur une session ultérieure.

6. Usage du matériel :

Chaque élève a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les élèves sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf si des matériels spécifiques sont mis à disposition à cet effet.

7. Documentation pédagogique :

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Il est formellement interdit, sauf autorisation, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

8. Accident :

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré au responsable de l'organisme par l'élève accidenté ou les personnes témoins de l'accident. Conformément à l'article R962-1 du Code du travail, tout accident survenu à l'élève pendant qu'il se trouve sur le lieu de la formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse d'assurance maladie.

9. Assiduité :

L'assiduité des élèves est exigible, elle est contrôlée par une feuille d'émargement archivant les dates de présence.

10. Sanctions :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une sanction désignée ci-après : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive. Le responsable de l'établissement **OLM Permis Bateau** peut décider d'exclure un élève à tout moment de la formation pour l'un des motifs suivant : non-paiement, attitude empêchant la réalisation du travail de formation, inaptitude de l'élève pour la formation concernée (exemples d'inaptitude : alcool/ drogue...), non-respect du règlement intérieur.

11. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2026